

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DOMESTIQUE INCENDIE



Réf. : PDI

Objectifs :

- Le but de cette réunion de sensibilisation est d'acquérir des connaissances théoriques qui permettront aux personnes présentes, de mieux s'équiper en matière de protection domestique incendie.

Public concerné :

- Tous propriétaires et locataires d'habitation, associations et syndic.

Pré-requis :

- Pour ce conseil, aucun prérequis est nécessaire.
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

Groupe :

- De 8 à 20 personnes.

Durée :

- 3 à 4 heures.

Modalités et détail d'accès :

- Conseil présentiel en intra,
- La date du conseil est à définir avec le client au moins un mois avant cette prestation.

Méthodes mobilisées :

Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des interlocuteurs et de la conseillère ou du conseiller,
- Objectif et Programme.

Théorie :

- La protection domestique,
- Les obligations,
- Les détecteurs de fumées,
- Les détecteurs de monoxyde,
- Les moyens d'extinction présents à votre domicile,
- La couverture anti-feu.

Pratique :

Démonstrations des différents moyens de protection domestique incendie, par le formateur



Matériels utilisés :

- Réglementation.

Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP3 ou plus.

Modalités d'évaluation :

- Aucun.

Attestation / Diplôme :

- Aucun.
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- En intra : L'accessibilité de la prestation est vu de concert avec le client.

A savoir :

- Possibilité d'acheter du matériel pour la protection domestique.

Tarif de groupe :

- Nous contacter.

Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

Références :

- Décret n°2011-36 du 10 janvier 2011.



**NE LAISSEZ PAS LA VIE DE CEUX QUE VOUS AIMEZ
PARTIR EN FUMÉE**